

Le (petit) Villersois

☞ **Mes chères concitoyennes,
mes chers concitoyens,**



Jérémie Dupuy,

Maire de Villers-Semeuse

Conseiller Départemental

Vice-Président d'Ardenne Métropole

f in Jérémie DUPUY
@jeremydupuy_
www.jeremydupuy.fr
maire@villers-semeuse.fr

Restez connecté avec

Ville de Villers-Semeuse

@villerssemeuse

www.villers-semeuse.fr

Villers Semeuse sur iOS et Android

mairie@villers-semeuse.fr

**Le (petit) Villersois n°22 - Juin
2026**

Directeur de publication :

Jérémie Dupuy

Conception et réalisation

graphique : Ludivine Canon-
Boulangier, pôle évènementiel
et communication

Crédit photos : Ludivine Canon-
Boulangier

Tirage : 1 900 exemplaires
par la Sopaic Reprographie

Ne peut être vendu.

Ville de Villers-Semeuse

11 rue Ferdinand Buisson

08000 Villers-Semeuse

Tél. : 03 24 33 77 20

L'élection municipale du 15 mars dernier a vu la liste que je conduisais « Fiers de Villers-Semeuse » obtenir la majorité de vos suffrages mais surtout le déplacement de plus de 1200 votants alors qu'il n'y avait qu'une seule liste présente.

Ce résultat m'en fait tirer plusieurs enseignements.

Le premier est que vous avez largement été satisfaits du bilan que nous avons présenté pour la mandature précédente (2020-2026) même si le contexte national et international a été compliqué. Nous avons réalisé de nombreux projets et tâché d'être le plus possible à votre écoute.

Le second enseignement est de mesurer la marque de confiance qui est la vôtre pour notre équipe qui a mené campagne et vous a proposé un programme sérieux, ambitieux et réaliste pour la mandature 2026-2032. Nous ne vous décevrons pas et nous serons à vos côtés au cours de ce nouveau mandat, avec une équipe renouvelée et

engagée. J'ai également une pensée pour le travail réalisé par les anciens élus. Enfin, notre ligne de conduite restera la même « dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit ». Notre démocratie doit s'appuyer sur des engagements, des valeurs et des convictions.

De plus, vous devez être informés et comptables de nos actions dans la transparence la plus complète tout au long du mandat.

Dans ce nouveau petit Villersois, vous trouverez une présentation de vos nouveaux élus, les nouvelles commissions mises en place, les informations pratiques de votre vie quotidienne. ainsi que le budget 2026 avec la volonté de vous informer toujours plus et mieux.

Je terminerai en vous exprimant toute ma gratitude et la fierté qui est la mienne d'être votre maire pour que Villers-Semeuse reste une commune où il fait bon vivre ensemble.

Bien sincèrement, *Jérémie Dupuy*

Sommaire

- » L'équipe municipale // Pages 2 et 3
- » Les indemnités des élus // Page 4
- » Les informations municipales // Pages 4 et 5
- » Le budget municipal // Pages 6 et 7
- » Les rendez-vous villersois // Pages 8 et 9
- » En images // Pages 10 et 11
- » Restez connecté avec Villers-Semeuse // Page 2

L'équipe municipale

MANDAT 2026 - 2032



Jérémie DUPUY

Maire de Villers-Semeuse

Président de toutes les commissions et du CCAS

Vice-président d'Ardenne Métropole

Bureau municipal



Nicolas BÉCARD

1^{er} adjoint au Maire
Travaux, cadre de vie
et sécurité publique



Annabella RIBEIRO

2^{ème} adjointe au Maire
Solidarités, santé
et bel âge
Conseillère communautaire



Arnaud DONKERQUE

3^{ème} adjoint au Maire
Vie associative et sportive



Nathalie DRUMEL

4^{ème} adjointe au Maire
Animations et festivités



Nicolas LÉGER

5^{ème} adjoint au Maire
Enfance, éducation
et jeunesse



Loraine OCTAVE

6^{ème} adjointe au Maire
Gestion foncière,
immobilière et prospective



Didier BRION

7^{ème} adjoint au Maire
Communication, culture
et patrimoine



Jean-Philippe BOUGARD

Conseiller délégué
Développement durable et
participation citoyenne



Marine MANTEL

Conseillère déléguée
Commerce et artisanat



Jean-Marc POPOT

Conseiller délégué
Finances et ressources
humaines

Conseillers municipaux



Isabelle AUBART

Conseillère municipale



Fanny MIGNON

Conseillère municipale



Nadine RABATÉ

Conseillère municipale



Elodie NOBLET

Conseillère municipale



Didier PARENTÉ

Conseiller municipal



Soraya RAFIF

Conseillère municipale



Gauthier ALEXANDRE

Conseiller municipal



Pascale GENDARME

Conseillère municipale



Alain LE BORGNE

Conseiller municipal



Séverine TISSET

Conseillère municipale



Philippe BRUNELET

Conseiller municipal



Frédéric BÉGLOT

Conseiller municipal



Lara ANTOINE

Conseillère municipale



Ludovic PAULET

Conseiller municipal



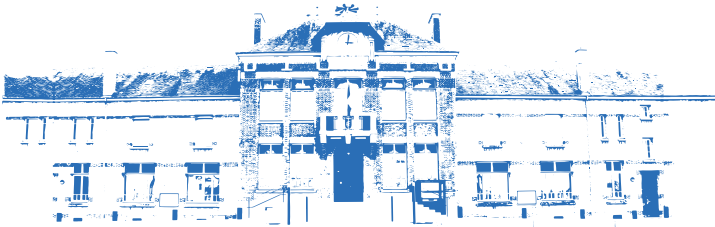
Akima VELOSO IBOUZIDENE

Conseillère municipale



Jean-François PAULY

Conseiller municipal



PERMANENCES DES ÉLUS //



Le Maire reçoit les habitants sur rendez-vous et s'adapte aux disponibilités du demandeur. Prise de rendez-vous en mairie au **03 24 33 77 22** ou **mairie@villers-semeuse.fr**

Les adjoints au Maire reçoivent les habitants uniquement sur rendez-vous après contact au préalable.



CONTACTEZ UN CONSEILLER



À :

Objet: //

Vous souhaitez écrire au Maire, à un adjoint ou à un conseiller, il vous suffit d'écrire un mail à l'adresse : **prenom.nom@villers-semeuse.fr**
par exemple : **jeremy.dupuy@villers-semeuse.fr**

Envoyer



Les conseillers municipaux font partie de plusieurs commissions thématiques pour travailler en groupes restreints sur des projets soumis à approbation lors des réunions du conseil municipal.



6 COMMISSIONS MUNICIPALES



1^{ère} commission : Affaires financières, budget, gestion foncière et immobilière (urbanisme), développement économique



2^{ème} commission : Travaux, sécurité publique, cadre de vie, développement durable et transition énergétique



3^{ème} commission : Affaires scolaires, enfance et conseil municipal enfants



4^{ème} commission : Festivités, vie associative et sportive



5^{ème} commission : Communication, culture, patrimoine et participation citoyenne



6^{ème} commission : Action sociale, solidarité, seniors (CCAS)



Les indemnités des élus

La question des indemnités d'élus, on vous explique tout !

La loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 (dite loi Gatel) a pour objectif de rendre les mandats locaux plus attractifs.

Elle prévoit notamment une revalorisation des indemnités de fonction (+ 6 % pour notre strate), une amélioration des conditions d'exercice des mandats ainsi qu'un accompagnement renforcé pour le retour à la vie professionnelle des élus.

Les élus de Villers-Semeuse ont fait le choix de renoncer à cette revalorisation de 6 %.

L'indemnité du maire est, par principe, fixé au taux légal tel que prévu par l'article L.2123-23 du CGCT pour la strate de la commune. Cela signifie que le maire en bénéficie automatiquement, sans que le conseil municipal en débattenne et en délibère. Ce n'est que si le maire en fait la demande, et que le conseil municipal accepte, que ce dernier peut prévoir une indemnité inférieure pour le maire. *C'est le cas à Villers-Semeuse où le maire a fait le choix de ne pas toucher la totalité des indemnités possibles.*

Pour notre commune, l'enveloppe globale est prévue pour un maire et 8 adjoints. **Nous avons fait le choix de 7 adjoints.**

Le taux maximum est fixé par la loi et ne correspond pas à un montant brut en euros mais à un pourcentage du montant correspondant à l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique, c'est-à-dire l'indice brut 1027.

Indemnité de fonction brute mensuelle du maire : 58,3 % ; nous avons proposé : 55 %.

Indemnité de fonction brute mensuelle des adjoints : 23,32 % ; nous avons proposé : 18 %.

Indemnité de fonction brute mensuelle des conseillers délégués : 6 % ; nous avons proposé : 5 %.

Les élus sont soumis à des prélèvements sur les indemnités : les cotisations sociales obligatoires (Ircantec), les contributions sociales obligatoires, les cotisations de retraite facultatives et pour le maire l'impôt sur le revenu.

Nous faisons le choix de communiquer en toute transparence sur les indemnités nettes par mois des élus :

Maire	1565,00 €
Adjoint au maire	668,40 €
Conseiller délégué	204,35 €

Informations municipales

NEUTRALISATION DE PLACES DE STATIONNEMENT

Dans le cadre de la loi LOM « loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités » et afin d'assurer la sécurité des cheminements des piétons, les places de stationnement se trouvant à 5 mètres en amont d'un passage piéton doivent être neutralisées pour améliorer la visibilité des piétons vis-à-vis de la circulation de l'ensemble des véhicules (camions, voitures, deux roues motorisés et vélos). **La commission travaux est en charge de ce projet et y travaille.**

Pourquoi 5 mètres ? Cette marge libre environ 1,60 m de champ de vision supplémentaire. Cela suffit souvent pour voir un enfant ou une poussette et réagir à temps. *En 2018, 470 piétons ont perdu la vie sur les routes françaises, dont 29 % sur des passages piétons.* La suppression du stationnement trop proche vise donc à éviter ce risque.

L'échéance de la mise en œuvre de ce dispositif est fixée au **31 décembre 2026.**

PUBLICITÉ DANS LE MAGAZINE

La ville propose aux entreprises villerssoises, ainsi qu'à toutes les entreprises intéressées, de promouvoir leur activité grâce à des **encarts publicitaires dans le magazine municipal.** Cette initiative permet à la fois de valoriser le tissu économique local et de contribuer à la diminution du coût de parution du magazine.

Les entreprises intéressées pourront transmettre leur **publicité au service communication après validation du contrat.** **La conception graphique de la publicité n'est pas assurée par les services municipaux mais à la charge de l'entreprise.**


Deux formules tarifaires seront proposées : **un tarif unitaire pour une parution et un tarif préférentiel pour un engagement sur 5 parutions.**

Plus d'informations auprès du service à communication@villers-semeuse.fr

NUISANCES SONORES RÉGLEMENTÉES

Arrêté préfectoral n°2026-169 : Portant réglementation des bruits de voisinage dans le département des Ardennes
CHANGEMENT D'HORAIRES EN 2026

NUISANCES SONORES réglementées









BRUITS DE MATÉRIAUX, ANIMAUX OU PERSONNES

- ACTIVITÉS DE TRAVAUX
- ACTIVITÉS SPORTIVES
- ACTIVITÉS CULTURELLES OU LOISIRS

BRUITS EXCESSIFS INTERDITS

TRAVAUX POUR LES PARTICULIERS AUTORISÉS UNIQUEMENT

LUNDI AU VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS
<p>MATIN de 8h30 à 12h00</p>  <p>APRÈS-MIDI de 13h30 à 19h30</p> 	<p>MATIN de 9h00 à 12h00</p>  <p>APRÈS-MIDI de 15h00 à 19h00</p> 	<p>MATIN de 10h00 à 12h00</p>  <p>APRÈS MIDI</p> 

POUR LES PROFESSIONNELS TRAVAUX INTERDITS DE 20H00 À 7H00, ET TOUTE LA JOURNÉE LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS SAUF INTERVENTION D'URGENCE

SANCTIONS



LA POLICE MUNICIPALE



LA GENDARMERIE



AGENTS COMMISSIONNÉS OU ASSERMENTÉS

INFRACTIONS CONSTATÉES PAR

68 €

D'AMENDE


en chiffres

45 kg c'est le poids de raticide acheté pour les Villersois – **1821,90€ TTC** pour l'année **2026** et **2027**. Ce service offert aux Villersois bénéficie à environ **90 foyers par an**. 3 agents sont formés « certibiocide » pour distribuer ces produits et informer les habitants.

c'est le nombre de **sapins récoltés** par les services et transformés en paillage pour les espaces verts.

232

35 c'est le nombre de foyers ayant bénéficié de l'opération « **SEL'idarité** » durant l'hiver 2025-2026 pour **1080 kg** de sel distribués gratuitement durant les permanences.



c'est le nombre de **actes** (*actes de naissance, mariage, décès*) transmis aux organismes officiels et aux particuliers par le service état-civil sur le premier trimestre 2026 – **1177** en dématérialisés sur la plateforme COMEDec, **548** par courrier, **194** à l'accueil de la mairie.

1919

c'est le nombre de **mentions** (*mariage, pacs, naissance, décès*) apposées sur les actes par le service état-civil sur le premier trimestre 2026.

170

Le *Budget* municipal

Comme chaque année, nous vous présentons un budget **le plus transparent possible**. Plusieurs grandes idées guident la construction de ce budget.

La première est de rechercher toujours le maximum d'**optimisation de nos services et de nos dépenses** quotidiennes afin de contenir ou diminuer nos charges à caractère général tout en maintenant un **haut niveau de service public à la population**.

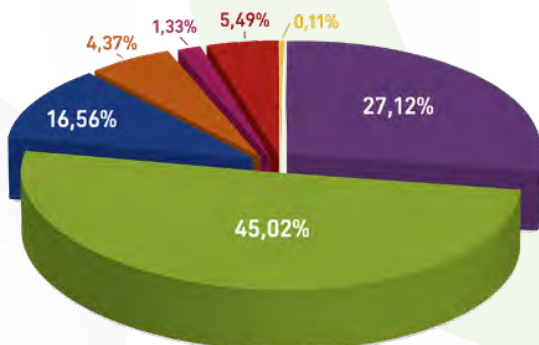
La seconde est une **vigilance constante à nos frais de personnel** afin d'en maîtriser l'évolution.

Enfin, nous avons la volonté de poursuivre chaque année des investissements dans la commune afin de soutenir son développement, tout en maintenant un **niveau global d'emprunt tenable** pour Villers-Semeuse et ne pas obérer l'avenir.

Budget *primitif* de fonctionnement

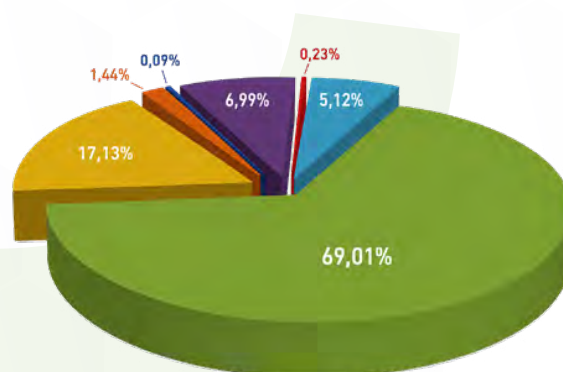
DÉPENSES 2026 4 431 709 €

- Charges à caractère général
1 202 065 € - 27,12%
- Charges de personnel
1 995 000 € - 45,02%
- Autres charges de gestion
243 100 € - 5,49%
- Charges financières
58 835 € - 1,33%
- Charges diverses
5 000 € - 0,11%
- Amortissements
193 705 € - 4,37%
- Autofinancement
734 004 € - 16,56%



RECETTES 2026 4 431 709 €

- Atténuations de charges
10 000 € - 0,23%
- Produits des services
226 755 € - 5,12%
- Impôts et taxes
3 058 288 € - 69,01%
- Dotations et participations
758 949 € - 17,13%
- Autres produits de gestion
63 900 € - 1,44%
- Produits divers
4 000 € - 0,09%
- Résultat reporté
309 817 € - 6,99%

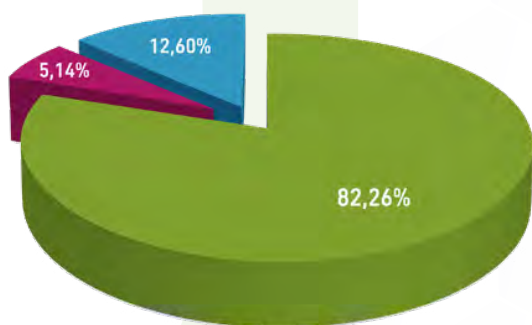


Budget *primitif* d'investissement

DÉPENSES 2026

5 053 885 €

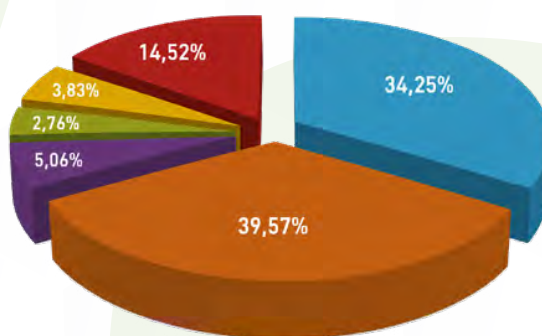
- Dépenses d'équipement
4 157 253 € - 82,26%
- Remboursement du capital
259 944 € - 5,14%
- Solde d'exécution
636 688 € - 12,60%



RECETTES 2026

5 053 885 €

- Subventions
1 730 766 € - 34,25%
- Emprunt et dettes assimilées
2 000 000 € - 39,57%
- Dotations
255 910 € - 5,06%
- Produits des cessions
139 500 € - 2,76%
- Amortissements
193 705 € - 3,83%
- Virement de la section de fonctionnement
734 004 € - 14,52%



Emprunts de Villers-Semeuse

	Date de début	Date de fin	Montant initial	Encours 01/01/2026	Annuité 2026
Terrain de football synthétique	05/07/2019	05/03/2033	550 000 €	305 763 €	41 005 €
Rénovation cœur de ville	15/06/2021	15/06/2033	1 866 182 €	1 171 201 €	151 720 €
Investissements année 2020	05/12/2021	05/12/2035	300 000 €	203 712 €	21 221 €
Micro-crèche CTM	05/11/2022	05/11/2042	1 500 000 €	1 324 738 €	98 205 €
Pôle élémentaire	01/01/2027	01/01/2066	550 000 €	550 000 €	0 €
TOTAL			4 766 182 €	3 555 415 €	312 151 €

Les rendez-vous villersois

LA VILLERSOISE GOURMANDE

Les amateurs de marche, de convivialité et de bonne cuisine peuvent déjà sortir leurs agendas : la **villersoise gourmande** revient pour une 6^e édition sous un beau soleil (on l'espère cette année) !

Le dimanche 5 juillet 2026, venez profiter d'une marche gourmande conviviale mêlant parcours urbain et nature à travers Villers-Semeuse. *Au programme : 10 kms de balade, 6 pauses gourmandes et une ambiance chaleureuse à partager en famille ou entre amis.*

Informations pratiques : départ place de la mairie (**parking utilisé par la fête foraine, privilégiez la marche et le vélo pour venir**), à partir de 11h00 et jusque 13h00.

Un menu estival et généreux proposé avec nos partenaires le **Bar Le Centre**, la **Boulangerie Les Délices de Thomas**, la **Boucherie Grossmann** et l'**association des Campanules de Saint-Laurent** : 25 € par adulte et 10€ par enfant *comprenant le repas complet, l'eau, une boisson à chaque étape ainsi que le guide du bon marcheur.*



⚠ Pensez à apporter vos couverts, votre gobelet et votre gourde réutilisable dans une démarche écologique. En cas d'intolérances alimentaires, merci de contacter les organisateurs avant l'inscription.

Inscriptions en ligne sur hello asso et au Bar Le Centre (10 rue Ferdinand Buisson à Villers-Semeuse) jusqu'au 3 juillet 2026 à 12h00.



L'agenda

Commémoratif

» 14 juillet 2026 à 11h00 – Monument aux Morts : Cérémonie commémorative de la Fête Nationale.

» 11 novembre 2026 à 10h45 – Place Roger Aubry / Monument aux morts : Cérémonie commémorative de l'armistice du 11 novembre 1918.

» 5 décembre 2026 – Monument aux morts : Journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.

Culture

» 24 juin 2026 à 14h30 – Médiathèque : Médi'atelier – Jeu de cartes « Hero Realms ».

» chaque vendredi du 3 juillet et 7 août 2026 – Médiathèque : Conc'air d'été.

Événementiel

» chaque samedi jusqu'au 3 octobre 2026 de 9h30 à 12h30 : Ouverture de la plateforme des déchets verts – complexe sportif Roger Marche (derrière la salle de gymnastique).

» Du 4 au 7 juillet 2026 – Place Roger Aubry : Fête patronale.

» 5 juillet 2026 à 11h00 – Place Roger Aubry : La Villersoise Gourmande.

» 13 juillet 2026 à partir de 18h30 – Complexe Sportif Roger Marche : Fête Nationale.

» 28 août 2026 à 18h30 – Salle Louis Jolly : Remise de prix aux bacheliers, maisons fleuries et bienvenue aux nouveaux Villersois.

» 6 septembre 2026 – Salle des fêtes : Les quatre saisons du bal.

» 16 octobre 2026 – Complexe Sportif Roger Marche : CROSS des écoles et du collège.

» 17 octobre 2026 à 12h00 – Salle La Villersoise : Repas des seniors.

» 18 octobre 2026 : La Villersoise rose.

» 5 décembre 2026 – Salle des fêtes : Téléthon.

» 6 décembre 2026 – Salle des fêtes : Les quatre saisons du bal.

» 17 décembre 2026 – Salle La Villersoise : Distribution du panier festif et bon d'achat des seniors.

» 12 décembre 2026 : Événement de Noël à la médiathèque.

» décembre 2026 : Bike and run.

Des modifications de dates peuvent avoir lieu. Rendez-vous sur villers-semeuse.fr

////////////////// LES CONC'AIR D'ÉTÉ //////////////////

Comme chaque été, la médiathèque de Villers-Semeuse donne rendez-vous aux Villersois et Ardennais pour une nouvelle **édition des conc'air d'été** avec une programmation musicale festive et conviviale à savourer tout au **long de l'été 2026**. Des *sonorités afro-zouk* au *flamenco rock*, en passant par la *soul*, la *groove pop* ou encore les *chansons françaises*, cette nouvelle saison promet des soirées riches en **découverte musicale** et en **bonne humeur**.

Au programme

Vendredi 3 juillet 2026 à 21h00 :
Zig Zag – afro zouk

Vendredi 10 juillet 2026 à 21h00 :
Cornaline – chansons françaises et du monde

Vendredi 17 juillet 2026 à 21h00 :
Little Big Soul – soul / funk

Vendredi 24 juillet 2026 à 21h00 :
PILIPILLS – groove pop

Vendredi 31 juillet 2026 à 21h00 :
Amour Électrique et BRAM flamenco / rock

Vendredi 7 août 2026 à 21h00 :
La fleur aux dents hommage à Joe Dassin

Portes ouvertes dès 19h45 avec buvette sur place.

À travers cette programmation variée, la médiathèque poursuit son engagement en faveur **d'une culture accessible à tous**, en proposant des **rendez-vous musicaux gratuits et ouverts à tous**.

Informations à la médiathèque :

6 rue Gambetta – Villers-Semeuse

03 24 37 30 15

mediatheque@villers-semeuse.fr

Rendez-vous tout l'été pour vibrer au rythme des conc'air d'été 2026 !

CONC'AIR d'été 2026

En images



👉 Vœux du Maire à la population, 10 janvier 2026



👉 Remise de prix des maisons décorées, 19 janvier 2026



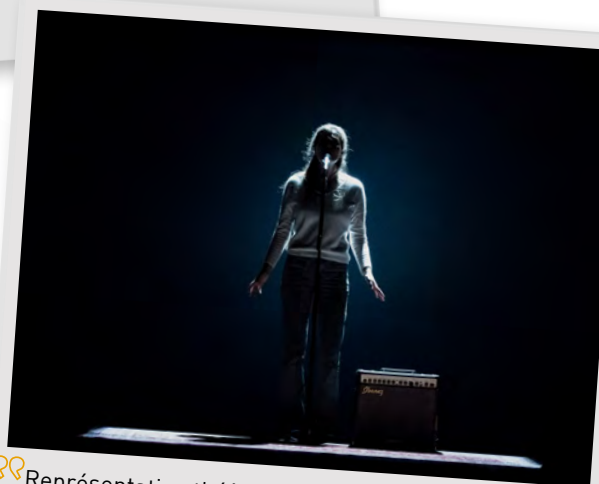
👉 Distribution du colis aux Villersois dans les EHPADs, 22 janvier 2026



👉 Journées des arts, 7 février 2026



👉 Cérémonie de citoyenneté, 13 février 2026



👉 Représentation théâtrale « entre vos lignes » avec la Comédie de Reims itinérante, 11 mars 2026
Photo Simon Gosselin



👉 Salon puces du fil et des couturières, 22 mars 2026



👉 Repas dansant des P'tits Bouchons d'Ardennes, 29 mars 2026



Ateliers numériques à la médiathèque, mars et avril 2026



Circuit des Ardennes, 8 avril 2026



Stage de pêche de la Carolo-Villersoise, 17 avril 2026



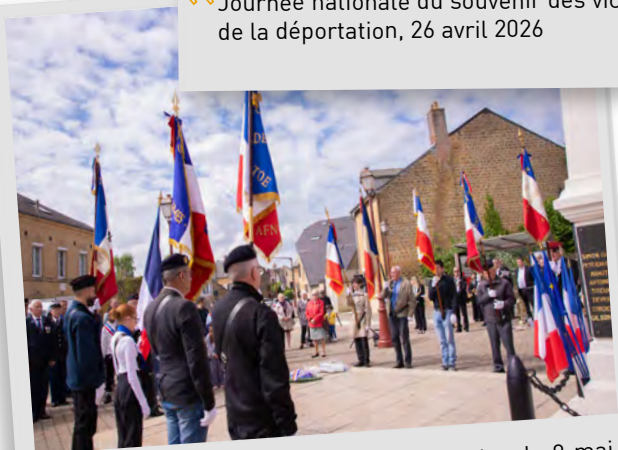
Marché de printemps, 25 et 26 avril 2026



Journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation, 26 avril 2026



Fête des associations, 1^{er} mai 2026











Cérémonie commémorative de la Victoire du 8 mai 1945, 8 mai 2026



Les foulées villerssoises, 14 mai 2026



RESTEZ CONNECTÉ AVEC VILLERS-SEMEUSE

-   Ville de Villers-Semeuse
-   @villerssemeuse
-  www.villers-semeuse.fr
-  Villers Semeuse *sur iOs et Android*
-  mairie@villers-semeuse.fr
-  alerte SMS

